Construction sur mon terrain

Par Clownz

Bonjour,

J'ai une maison clôturée avec ma mère mais il reste 1m00/1m50
à l'extérieur pour pouvoir entretenir facilement (fossé, haies).
Il y a 3 ans le voisin a construit un abris de voiture d'une hauteur de plus de 3M collé contre ma haie de cyprès et a également mis de l'enrobé. La gouttière touche ma haie. Sur le coup je lui ai dis que c'était près et ça empiétait chez moi car il y a 1m00/1m50 après le grillage. Avant cette construction, je taillai la haie facilement, à présent je ne peux plus sur une grosse longueur car il a aussi entreposé plein de planches, matériel contre le grillage. L'an passé j'ai réussi à lui faire coupé où je ne pouvais pas. Cette année ça fait 10 mois que je lui dis de couper mais il fait la sourde oreille. Il a également rien demandé au fond du jardin, il a soudé un portillon contre mon grillage.
Je ne vois plus les bornes, seul quelques points où on avait à l'époque mis des poteaux en béton pour l'ancienne clôture. Rien du côté de chez lui.
Que faire ? il me semble avoir vu que j'ai 5 ans max pour contester la construction qui je pense qu'il a rien demandé en permis.
Une lettre recommandée ? Voir le maire du village ? Cadastre ?
A noter que c'est depuis le décès de mon père que ce voisin a décidé de s'octroyer le droit à tout avec un abus de faiblesse sur une veuve.

Merci à vous pour vos avis, conseils.

Par Al Bundy

Bonjour,

J'ai une maison clôturée avec ma mère mais il reste 1m00/1m50
à l'extérieur pour pouvoir entretenir facilement (fossé, haies).
Je ne comprends pas : votre clôture est implantée 1m5 en retrait chez vous ou chez le voisin ?

Concernant la position des limites séparatives il convient de se fier au plan et PV de bornage s'il a été fait, même ancien.

Concernant la construction de votre voisin vous pouvez interroger le service urbanisme de la commune afin de savoir s'il bénéficie d'une autorisation ou non, à condition que son projet y soit soumis (plus de 5 m² d'emprise au sol). Vous pourrez comparer le dossier avec la réalisation.

Par Clownz

En gros on a 1m50 de terrain chez le voisin.
Ok on va voir ça.